

**Fiche de poste : serveur (H/F)**  
**Direction de la Logistique parlementaire**

**Fondement juridique :** Arrêté du Bureau n° 108/XV relatif au cadre de recrutement des contractuels des services de l'Assemblée nationale (2° a) du I de l'article 3 – (« Fonctions nécessitant des compétences techniques spécialisées ou nouvelles »).

**Nature et durée du contrat :** contrat de droit public d'une durée de trois ans.

**Catégorie hiérarchique du poste :** C

**Durée normale du travail effectif :** 39h/semaine (24 jours de RTT par an)

**Contexte du recrutement :** La direction de la Logistique parlementaire recrute des serveurs. Le travail sera principalement effectué dans les deux salles de restaurant situées au 101 rue de l'Université (Paris VII) et au bar attenant à l'une de ces salles et, plus occasionnellement, au Petit-Hôtel, à l'Hôtel de Broglie et à la buvette des parlementaires.

**Missions et activités :** Sous l'autorité du maître d'hôtel, le serveur :

- Assure un service de repas de qualité ;
- Organise la mise en place des ustensiles nécessaires au service, ainsi que leur entretien ;
- Présente et renseigne la clientèle sur la composition des mets portés sur la carte ;
- Prend les commandes des clients ;
- Par roulement, tient le bar du restaurant et assure le service du petit-déjeuner ;
- Par roulement, gère la remise du linge sale et la réception du linge propre fourni par le blanchisseur ;
- Assure occasionnellement le service au Petit-Hôtel et à la buvette des parlementaires ;
- Assure ponctuellement les encaissements des libres-services et des restaurants (maîtrise des caisses) ;
- Assure le nettoyage du point de vente (aspirateur...) ;
- Répond au téléphone et prend les réservations ;
- S'assure du respect des règles d'hygiène en vigueur ;
- Se tient informé de l'évolution des plats et des produits et transmet ses connaissances.

**Compétences attendues :**

- Tenue soignée et hygiène irréprochable ;
- Ponctualité parfaite et grande disponibilité ;
- Réactivité et rapidité d'exécution ;
- Sens du contact avec la clientèle et amabilité ;
- Grande discréetion ;
- Esprit d'équipe.

### **Formation et expérience :**

➤ *Formation :*

Diplôme dans la restauration de salle (CAP ou BEP minimum).

➤ *Expérience:*

Expérience confirmée de 5 ans de service.

### **Conditions particulières d'exercice**

Les horaires et les rythmes de travail sont variables en fonction de l'activité de l'Assemblée. Au minimum, un serveur doit assurer, du lundi au vendredi, quatre services le midi et deux le soir. Ceux qui assurent les services du midi et du soir bénéficient d'une coupure de 2 heures 30 dans l'après-midi. Le travail le samedi est occasionnel et le travail le dimanche est possible.